

Vendredi 19 décembre 17h30 Bourg-en-Bresse

Rassemblement devant la Préfecture et manifestation

A Bourg-en-Bresse, des demandeurs d'asile soutenus par le Collectif Solidarité Migrants occupent depuis le 16 octobre 2014 une grande maison inhabitée.

Les propriétaires les ont assignés au tribunal (audience du 4 décembre et du 15 janvier 2015)

Le Collectif rappelle que c'est au Préfet :

- de domicilier très rapidement
- d'héberger
- d'assurer l'accompagnement administratif et social des demandeurs d'asile.

Or, dans notre Département, ces missions ne sont que très partiellement réalisées



• Le 18 décembre, c'était la Journée internationale des migrants

(décision de l'Assemblée Générale de l'ONU du 4 déc 2000)

Le 18 décembre 1990, l'ONU adopte une convention pour la protection des droits de tous les travailleurs migrants et de leur famille.

Une Convention internationale que la France n'a toujours pas ratifiée...

Cette Convention pour la protection des droits de tous les travailleurs migrants et de leur famille concerne tous les migrants qui vont exercer, exercent et ont exercé un travail pendant " tout le processus de migration ". Pour tous, avec ou sans papiers, des droits fondamentaux sont réaffirmés.

L'Europe n'accueille que 15 Millions de Migrants sur les 232 Millions de par le monde.

L'Union européenne offre la libre circulation aux citoyens des Etats membres (sauf les Roms !) tout en durcissant, pour les autres, les règles de l'asile et du séjour.

• A Bourg-en-Bresse comme ailleurs, un toit, c'est un droit.

A Bourg-en-Bresse, des gens dorment dans la rue, sous des tentes, dans des squats, dans les espaces verts des espaces publics ou des résidences.

Si le Collectif Solidarité Migrants est tant attaché à se battre aux côtés des demandeurs d'asile pour faire respecter leurs droits, c'est parce que ce sont les premiers à être montrés du doigt et sacrifiés au nom du manque de moyens.

Le Collectif est inquiet de la réduction des droits des plus précaires.

Le Collectif demande que le Préfet :

Mette en place une procédure de réquisition des logements et immeubles de bureaux inoccupés depuis deux ans,

Interdise les expulsions sans relogement

Ouvre des places d'hébergement pour tous y compris pour les demandeurs d'asile.

Collectif Solidarité Migrants de l'Ain : RESF 01/ Ligue des Droits de l'Homme/ Cimade / Comité de Vigilance à l'égard des Demandeurs d'Asile/ Emmaüs / ATTAC/ Union Syndicale Solidaires Ain / CGT Educ'action Ain/ FSU / SNUipp / NPA / Parti Communiste Français / Les Alternatifs / Parti de Gauche/...